



## EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 6 mai 2024

Présidence : M. Béat Grand, Président

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 06/2024 de la Municipalité du 19 février 2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'312'540.45 TTC, pour couvrir les frais du renouvellement et de la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez »,
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux permettant le renouvellement et la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'312'540.45 TTC au maximum ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
  - Subventions cantonales : CHF 1'640'759.85
  - Participations des partenaires : CHF 1'120'010.10
  - Emprunt bancaire : CHF 551'770.50
4. d'autoriser la Municipalité à amortir le solde à charge de la Commune, soit CHF 551'770.50 sur une durée de 40 ans.
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 6 mai 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :

  
B. Grand



Le Secrétaire :



D.-J. Alves de Almeida